

NOUVEAU



28 AU 30
SEPTEMBRE
2012

BORDEAUX
ALLÉES DE TOURNAI

06h00 | Mise à jour : 09h20
Par **Jean-Denis Renard**

[commentaire\(s\)](#)

Pollution à Saint-Médard (33) : Safran a un plan pour l'eau

Le groupe industriel annonce qu'il met les moyens pour en finir avec la pollution au perchlorate des nappes de la CUB.



Philippe Schleicher, PDG d'Herakles, filiale de Safran. (Photo archives Thierry David)

[Partager](#)

[Envoyer à un ami](#)

[Imprimer](#)

Pour la première fois depuis le début de « l'affaire » du perchlorate d'ammonium, le groupe Safran sort du silence. L'industriel, qui a créé cette année Herakles, le produit de la fusion de SPS (la Snecma au Haillan) et de la SME (ex-SNPE à Saint-Médard-en-Jalles), est empoisonné depuis plus d'un an par les prolongements médiatiques de cette pollution des eaux. « Je rappelle que nous avons acheté la SME au printemps 2011. Nous gérons l'héritage, et ce de façon exemplaire. Nous en avons donc un peu assez de nous faire taper dessus », s'agace Philippe Schleicher, le PDG d'Herakles.

Révéle au public en juillet 2011, le problème procède de la présence sur le site de la SME d'une substance de synthèse dénommée perchlorate d'ammonium. Elle entre dans la composition des airbags comme du carburant des fusées. Le perchlorate est soupçonné d'être un perturbateur endocrinien. Il est susceptible de provoquer des troubles de la thyroïde.

À Saint-Médard, le perchlorate disséminé lors des manipulations a contaminé les sols. Il a ensuite migré vers les nappes d'eau souterraines. La molécule s'est retrouvée dans les captages d'eau potable de Caupian, du Thil et de la Gamarde, ce qui a conduit la Communauté urbaine de Bordeaux à se passer de quelque 15 % de sa ressource. Dans la foulée, l'État a prescrit à l'industriel un diagnostic de la pollution et des mesures pour y remédier.

Des captages mal protégés ?

Même s'il reste prudent, Herakles prend le contre-pied du pessimisme ambiant sur la réversibilité de cette pollution des eaux (notre édition du 5 septembre). Selon l'industriel, les conclusions de l'expertise hydrogéologique diligentée sur le site autorisent l'espoir.

Trois zones polluées au perchlorate ont été cernées. L'une d'entre elles correspond à l'atelier qui réceptionnait les fûts de perchlorate d'ammonium en provenance de Toulouse et le préparait pour ses utilisations futures. La deuxième est au droit de l'unité où l'on utilisait le perchlorate pour la fabrication des airbags automobiles. La troisième est à l'emplacement du brûlage des résidus.

Selon l'étude, la pollution contenue dans les sols du premier secteur est drainée vers le ruisseau le Magudas, qui communique avec la nappe souterraine du miocène et se jette dans la jalle de Blanquefort. Le perchlorate accumulé sur les deux autres secteurs part par ruissellement vers le nord-est et se retrouve directement dans la jalle.

« Il y a des échanges en aval entre la jalle et la nappe souterraine de l'oligocène qui devient affleurante. Le perchlorate de la jalle passe dans la nappe libre et contamine le forage de Thil et la galerie de la Gamarde. Comment ces captages d'eau potable étaient-ils protégés ? Observons que la nappe captive de l'oligocène, qui est isolée par une couche d'argile, n'est pas polluée. À preuve, le forage de Gajac, le plus proche, n'est pas touché », argumente Jean-Marcel Dupont, le directeur industriel d'Herakles.

Vingt tonnes chaque année

Si l'on suit bien cette analyse, interrompre la diffusion du perchlorate dans la jalle permettrait de résoudre le problème à terme. Tous les effluents étant maintenant traités, il faut cibler le perchlorate « historique », celui qui a pollué les sols il y a des années, voire des décennies, et qui continue de percoler dans les rivières. La molécule est maniée depuis 1952 à Saint-Médard-en-Jalles. Elle a été intensément utilisée durant les vingt dernières années, avec le développement des airbags et le lancement du programme Ariane 5. Vingt tonnes de perchlorate sont collectées chaque année dans les effluents du site de Saint-Médard : un total qui permet d'approcher l'ampleur de la contamination.

Herakles travaille à un plan de dépollution. L'industriel ambitionne d'excaver les sols les plus imprégnés d'ici la fin de l'année. Pour le perchlorate qui migre dans le sol, il s'agirait d'enfouir des membranes filtrantes ou de creuser des tranchées et d'y pomper l'eau pour la traiter avant de la rejeter dans le milieu naturel. Herakles se base sur des solutions qui sont déjà appliquées aux

États-Unis. « On a dépensé beaucoup d'argent pour régler ce problème et on va continuer à le faire », indique Philippe Schleicher.

Herakles observe maintenant les suites juridiques du dossier. Suite à la plainte contre X de la CUB, une expertise judiciaire devait se dérouler hier sur le site de Saint-Médard-en-Jalles. Philippe Schleicher n'en est pas ému outre mesure. « Laissons faire les experts, nous n'avons rien à cacher. Mais pour ce qui est de participer financièrement à la dépollution de l'eau, soyons clairs : il n'y avait pas de réglementation, il n'y avait donc pas d'infraction. Nous sommes tout de même en dans un État de droit ! »

Jusqu'à la définition d'une norme pour la présence de perchlorate dans l'eau potable, celui-ci n'était effectivement pas considéré comme un polluant. Une norme a été fixée... l'an dernier. Un cas d'école de « polluant émergent », qui entre dans la catégorie de ces substances dont on découvre la toxicité sur le tard. Ce qui promet de beaux débats juridiques à venir.